

OPERATION CIMA POIA
*« SITES PILOTES DE GESTION INTEGREE
DES RISQUES NATURELS DANS LES ALPES »*

SYNDICAT ARLYSERE

DOSSIER DE CANDIDATURE
Période 2012 - 2013



*Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche
pour la Prévention des Risques Naturels*

V6 DU 18 OCTOBRE 2011

Rhône-Alpes Région



Le Programme Sites Pilotes des Gestion Intégrée des Risques Naturels est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le Fonds européen de développement régional.

SOMMAIRE

- **Préambule** page 3
- **Le projet de gestion intégrée des risques** page 4
- **Fiches Actions** page 5
- **Budget** page 12
- **Annexe** page 15



PREAMBULE

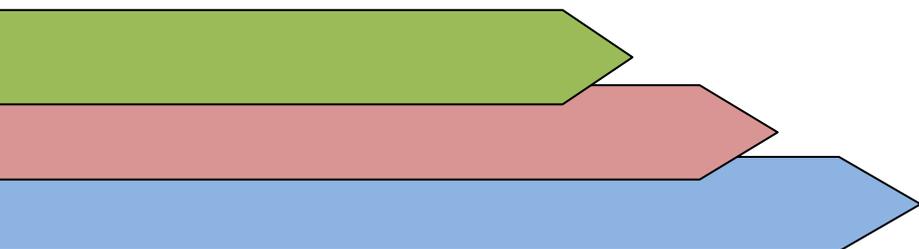
En 2006, le syndicat Arlysère a mis en place une mission d'assistance auprès des 38 communes de son territoire pour les assister dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mettre en place les systèmes d'alerte nécessaires pour avertir la population en cas d'évènement majeur et réaliser l'information préventive des habitants du territoire par l'édition de leur DICRIM. Le territoire initiait alors une démarche pilote en Savoie dont la pertinence a amené à la duplication du dispositif sur les autres territoires du département (Maurienne, Tarentaise et pays de Montmélian) et à la constitution d'un réseau des chargés de mission en place dans ces différents territoires.

En 2008, cette mission d'accompagnement a été complétée d'un programme d'action plus volontariste et global de gestion des risques sur le territoire qui s'articulait autour des 4 principaux thèmes d'action dans le domaine : Gestion de crise/Alerte, Information/Sensibilisation, Protection/Interventions terrain et Prévention/Aménagement.

Ce programme d'action, le « Contrat Risques », mis en œuvre entre 2008 et 2011 avec le concours de la Région Rhône-Alpes et de la DREAL Rhône-Alpes, s'inscrivait déjà totalement dans l'objectif de développer une véritable politique de gestion intégrée des risques naturels. En effet, la concertation avec l'ensemble des acteurs de la gestion des risques dans la mise en œuvre du programme d'action ainsi que la réalisation concomitante du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) ont pu montrer la volonté du territoire d'inscrire la gestion des risques naturels comme une politique intégrée au cœur du réseau d'acteurs locaux et du développement du territoire.

La vocation de ce site pilote « avant l'heure » a également été particulièrement présente tout au long de l'avancée de ces actions, en Savoie au sein du réseau inter-territoires décrit précédemment et en partenariat avec les services départementaux de la protection civile, l'IRMa et le PARN dans le cadre de sessions de sensibilisation et d'appui scientifique dans d'autres territoires à la gestion des risques majeurs (Fédération des Maires de Savoie, Vallée d'Abondance, CCI de Lyon...)

Cette dynamique impulsée par Arlysère a d'ailleurs été récompensée en 2010 au Forum d'Information sur les Risques Majeurs Education & Sensibilisation (IRISES) organisé par le ministère de l'Ecologie (MEDDTL) et en 2011 lors des Trophées de la Résilience Sociétale décernés par le Haut Comité Français à la Défense Civile (HCFDC).



LE PROJET DE GESTION INTEGREE DES RISQUES

Dans la continuité de la politique de gestion intégrée des risques initiée en 2006, le projet porté par Arlysère est aujourd'hui d'intégrer la question de la prévention au cœur de la gestion des risques naturels, notamment à travers l'accompagnement des projets d'urbanisme et d'aménagement locaux et dans la mise en œuvre opérationnelle du SCOT sur le territoire. L'enjeu est ici de développer des démarches innovantes de prise en compte et d'appropriation locale du risque à l'échelle intercommunale, celle des projets de développement et du SCOT.

Dans le cadre du programme « Sites Pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels », le syndicat Arlysère s'est ainsi fixé les objectifs suivants :

- ➔ **Synthétiser** les données de zonage des risques dans le périmètre du SCOT afin de pouvoir comparer les sites d'implantation de projets de dimension territoriale ;
- ➔ **Impulser une évolution des pratiques d'urbanisation** promouvant la réduction de la vulnérabilité à l'échelle intercommunale et suivre l'extension de l'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques naturels ;
- ➔ **Rechercher des solutions innovantes** pour permettre aux collectivités de mieux intégrer les contraintes liées aux risques naturels dans leurs projets de planification urbaine et leurs opérations d'aménagement ;

Parallèlement, un service d'accompagnement sera proposé aux communes pour leur permettre de maintenir le niveau de culture du risque acquis. Il permettra de poursuivre l'assistance des communes pour la mise à jour et le test de leur PCS ainsi que la mise en œuvre régulière de l'information préventive des populations (réunions publiques et DICRIM).

Ces actions, [décrites en annexe à ce dossier](#), seront prises en charge par les communes : elles sont évoquées ici dans l'optique de présenter l'action globale d'Arlysère en matière de gestion des risques mais ne font pas partie du programme qui sera mis en œuvre dans le cadre du programme « sites pilotes ».

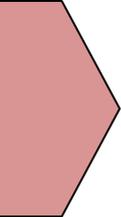
Enfin, Arlysère participera activement au réseau de partage d'expérience animé dans le cadre du programme « Sites Pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels ».

FICHES ACTIONS



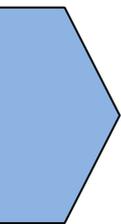
FICHE ACTION 1

*SYNTHETISER LES DONNEES DE ZONAGE
DES RISQUES DANS LE PERIMETRE DU SCOT*



FICHE ACTION 2

*IMPULSER UNE EVOLUTION DES PRATIQUES
D'URBANISATION FACE AUX RISQUES NATURELS*



FICHE ACTION 3

*RECHERCHER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR MIEUX INTEGRER LES CONTRAINTES
LIEES AUX RISQUES NATURELS DANS LES PROJETS D'URBANISME*

FICHE ACTION 1

Synthétiser les données de zonage des risques dans le périmètre du SCOT

Le contexte et les objectifs

A l'échelle du périmètre du SCOT et lors de la mise en œuvre de celui-ci, il apparaît important de disposer d'une cartographie uniforme contribuant à l'émergence d'une vision d'ensemble des risques. Un tel outil offrira la possibilité de comparer différents sites, à l'échelle intercommunale, vis-à-vis de leur exposition aux phénomènes naturels prévisibles. Cette démarche pourrait permettre ainsi de mieux intégrer la contrainte des risques naturels dans les projets d'aménagement et de prioriser les actions de gestion des risques à l'échelle du territoire.

Actuellement, aucune source de donnée ne permet d'effectuer facilement cette comparaison par type de phénomène, de manière cohérente entre les différents zonages existants et au-delà des frontières administratives communales.

L'opération

- Affiner, en partenariat avec les services de la DDT et du RTM, la rédaction d'un cahier des charges commun pour la cartographie des risques naturels dans les documents locaux d'urbanisme (appelé PIZ en Savoie) à venir. Ce cahier des charges s'appliquera notamment à apporter les améliorations suivantes :
 - o décrire précisément les phénomènes de référence pris en compte dans le zonage
 - o reprendre les recommandations concrètes pour la construction parasismique
 - o faciliter la prise en compte des nouveaux zonages sous un format SIG utilisable dans l'objectif de cartographie uniforme du territoire

Ce nouveau cahier des charges commun sera élaboré avec la volonté de maîtriser le coût de cette cartographie.

- A partir des zonages de risques existants (PPR, PIZ, autres cartes d'aléas), établir une cartographie la plus uniforme possible à l'échelle du territoire pour chacun des risques naturels (avalanches, crues torrentielles et inondations, glissement de terrains, chutes de blocs). Cette cartographie réalisée au format SIG permettra de confronter différents sites du périmètre du SCOT vis-à-vis de leur exposition aux risques.
- Accompagner les communes mettant leur PLU en compatibilité avec le SCOT dans la définition des zones à prendre en considération vis à vis des risques naturels et pointer notamment les secteurs nécessitant une expertise pour remédier aux incohérences vis-à-vis des documents existants, notamment sur les communes voisines.

Temps prévu sur cette action : 8 semaines

Le calendrier de mise en œuvre

Actions	Mise en œuvre <i>Temps prévu</i>
Echanges techniques avec les services de la DDT et du RTM pour la rédaction d'un cahier des charges pour le zonage des risques naturels dans les documents d'urbanisme locaux (PIZ)	1 ^{er} semestre 2012 <i>1 semaine</i>
Finalisation d'un cahier des charges type pour la réalisation du zonage des risques naturels dans les documents d'urbanisme locaux (PIZ)	2 ^{eme} semestre 2012 <i>2 semaines</i>
<i>Cartographie des risques à partir des zonages existants</i>	<i>1er semestre 2013</i>
<i>Validation de la cartographie par l'ensemble des communes concernées</i>	<i>2^{eme} semestre 2013</i>
Veille et conseil aux communes dans le cadre de l'élaboration de leur PLU	A partir du 1 ^{er} semestre 2012 et jusque fin 2013 <i>5 semaines en 2012</i>

Rendus et évaluation

Rendus	Echéance
Cahier des charges type pour la réalisation du zonage des risques naturels dans les documents d'urbanisme locaux (PIZ)	Octobre 2012
<i>Carte des risques à l'échelle du SCOT</i>	<i>Octobre 2013</i>
Bilan annuel des actions d'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration de leur PIZ	Décembre 2012 & Décembre 2013
<i>Bilan global des actions d'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration de leur PIZ sur la période 2012 - 2013</i>	<i>Décembre 2013</i>

FICHE ACTION 2

Impulser une évolution des pratiques d'urbanisation face aux risques naturels

Le contexte et les objectifs

Le SCOT du territoire d'Arlysère fixe comme objectif de « ne pas exposer de nouvelles populations aux risques naturels et technologiques ».

Parallèlement, de nombreuses préconisations en matière de prise en compte des risques naturels restent peu appliquées, notamment dans l'habitat individuel, car elles ne revêtent pas un caractère prescriptif ou ne peuvent être contrôlées. C'est le cas par exemple des *règles de construction parasismique* ou des *recommandations* indiquées dans les PPR et les PIZ, qui malgré une utilité indéniable restent aujourd'hui peu appliquées.

Afin de pouvoir évaluer le degré d'atteinte de cet objectif, le suivi régulier de la prise en compte des *recommandations* relatives aux risques naturels et de l'extension de l'urbanisation en se basant sur les zonages réalisés (fiche action 1) seront mis en œuvre.

L'opération

- Mettre en place des actions permettant de sensibiliser et conseiller les maitres d'ouvrage en amont de leurs projets d'aménagement / de construction et leur donner les outils pour une meilleure intégration des règles constructives permettant d'optimiser la prise en compte des risques naturels dans leur projet.
- Evaluer les besoins locaux de formation et former les acteurs du territoire dans le domaine du bâtiment (architectes, bureau d'études, promoteurs, artisans...) concernant les bonnes pratiques de prise en compte des risques naturels.
- Mettre en place un observatoire pour surveiller l'évolution de :
 - o la prise en compte des préconisations et règles de construction relatives aux risques naturels (Lien avec la mission conformité ADS)
 - o l'extension de l'urbanisation dans les zones soumises aux risques naturels restant constructibles avec la mise en œuvre de prescriptions ou de recommandations
- Evaluer et rendre compte annuellement de l'évolution observée depuis l'origine du suivi.

Temps prévu sur cette action : 10 semaines

Le calendrier de mise en œuvre

Actions	Mise en œuvre <i>Temps prévu</i>
Identifier les outils et les canaux de diffusion les plus efficaces pour améliorer la prise en compte des risques naturels par les maîtres d'ouvrage	1 ^{er} semestre 2012 2 semaines
Sensibiliser les maîtres d'ouvrage pour améliorer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement et la construction	A partir du 2 ^{ème} semestre 2012 et jusqu'à fin 2013 3 semaines en 2012
Evaluer les besoins locaux de formation aux bonnes pratiques de construction vis-à-vis des risques naturels par les acteurs de l'aménagement et de la construction	2 ^{ème} semestre 2012 3 semaines
<i>Mettre en place les actions de formation répondant à ces besoins locaux</i>	2 ^{ème} semestre 2013
Définition de la méthode et des indicateurs de suivi utilisés pour l'observatoire de l'évolution de l'urbanisation dans les zones à risques et validation de la méthode par l'ensemble des communes concernées	1 ^{er} semestre 2012 2 semaines
<i>Evaluation de l'évolution de l'urbanisation dans les zones à risques.</i>	<i>Dernier trimestre 2013</i>

Rendus et évaluation

Rendus	Echéance
Descriptif des outils et canaux de diffusion choisis pour améliorer la prise en compte des risques naturels par les maîtres d'ouvrage.	Septembre 2012
Bilan et analyse des actions de sensibilisation et de formation réalisées	Novembre 2013
Descriptif du fonctionnement de l'observatoire et des indicateurs utilisés	Mai 2012
Bilan global de l'évolution de l'urbanisation dans les zones à risques sur la période 2012-2013	Décembre 2013

FICHE ACTION 3

Rechercher des solutions innovantes pour mieux intégrer les contraintes liées aux risques naturels dans les projets d'urbanisme

Le contexte et les objectifs

Le déploiement opérationnel du SCOT induit notamment pour les communes une mise en compatibilité de leur PLU et de leur projets d'urbanisme permettant de répondre aux orientations définies dans le SCOT.

Afin d'assurer l'intégration des contraintes liées aux risques naturels dans l'ensemble des projets liés à l'urbanisme sur le territoire, il semble utile d'accompagner les collectivités aux différents stades de leurs projets.

D'autre part, dans la continuité des actions mises en œuvre entre l'Etat et les collectivités dans le cadre de l'élaboration concertée du SCOT et du PPRI en Combe de Savoie, le territoire souhaite mettre en œuvre une mission de conseil technique sur les problématiques locales et de médiation entre les différents partenaires, notamment dans les zones couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR).

L'opération

- Conseiller les collectivités en amont des projets d'urbanisme opérationnel afin d'y intégrer une prise en compte efficace des risques naturels
- Assurer un rôle d'interface et faciliter la concertation entre les collectivités du territoire et les services de l'Etat (DDT, RTM), notamment dans les phases d'élaboration et d'application des PPR.
- Rechercher des solutions opérationnelles innovantes permettant d'intégrer localement les contraintes liées aux risques naturels

Temps prévu sur cette action : 10 semaines

Le calendrier de mise en œuvre

Actions	Mise en œuvre <i>Temps prévu</i>
Conseil aux collectivités en amont des projets d'urbanisme opérationnel	A partir du 1 ^{er} semestre 2012 et jusque fin 2013 3 semaines en 2012
Médiation entre les collectivités du territoire et les services de l'Etat dans les différentes phases d'application des Plans de Prévention des Risques	A partir du 1 ^{er} semestre 2012 et jusque fin 2013 3 semaines en 2012
Recherche de solutions opérationnelles innovantes	A partir du 1 ^{er} semestre 2012 et jusque fin 2013 4 semaines en 2012

Rendus et évaluation

Rendus	Echéance
Bilan annuel des actions d'accompagnement, de conseil et de médiation réalisées et incluant la description des solutions opérationnelles innovantes mises en œuvre.	Décembre 2012 & Décembre 2013
Descriptif de la méthode utilisée pour assurer l'accompagnement des collectivités et la concertation avec les services de l'Etat	Décembre 2013

BUDGET

Estimation prévisionnelle des dépenses

Ingénierie Interne

Le Syndicat Arlysère, maître d'ouvrage de l'opération, estime que l'animation des actions présentées dans le cadre du programme « Sites Pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels » présenté dans ce dossier peut être assurée sur la base de 60% d'un équivalent temps plein, soit 28 semaines annuelles (20% complémentaires étant dédiés aux missions d'assistance aux communes mentionnées plus haut) ce qui représente une dépense annuelle de rémunération de **24 000 € + 13 750 €** pour les charges de structure et la prestation du pôle intercommunal soit **37 750 € / an**.

Prestations externes et matériel

Les actions décrites précédemment nécessiteront la mise en œuvre de prestations externes et l'achat de matériel pour un total estimatif de :

- Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) :
300 € TTC / an
- Achat de matériel informatique : ordinateur portable
1 471,19 € TTC
- Achat d'une licence pour logiciel de conception cartographique
5 713,89 € TTC
- Communication
2 000 € TTC / an
- Actions de formation
15 000 € TTC

Répartition annuelle et coût global de l'opération

Année 2012

Dépenses	Investissement (Montants HT)	Fonctionnement (Montants TTC)	Montant total de la dépense
Rémunération		24 000,00 €	24 000,00 €
Charges de structure + Pôle		13 750,00 €	13 750,00 €
Adhésion IRMa		300,00 €	300,00 €
Achat de matériel informatique	1 230,09 €		1 230,09 €
Communication		2 000,00 €	2 000 €
Total Dépenses subventionnelles pour 2012	1 203,09 €	40 050,00 €	41 253,09 €

Année 2013

Dépenses	Investissement (Montants HT)	Fonctionnement (Montants TTC)	Montant total de la dépense
Rémunération		24 000,00 €	24 000,00 €
Charges de structure + Pôle		13 750,00 €	13 750,00 €
Adhésion IRMa		300,00 €	300,00 €
Achat d'une licence logiciel SIG	4 777,50 €		4 777,50 €
Communication		2 000,00 €	2 000,00 €
Formation		15 000,00 €	15 000,00 €
Total Dépenses subventionnelles pour 2012	4 777,50 €	55 050,00 €	59 827,50 €

Coût global de l'opération
sur la période 1 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 : **101 080,59 €**
Investissement : 5 980,59 €
Fonctionnement : 95 100 €

Année 2012

Recettes	Montant	Taux
Région Rhône-Alpes	8 250,62 €	20 %
FEDER	24 751,85 €	60 %
Maître d'ouvrage	8 250,62 €	20 %
Total recettes action	41 253,09 €	100 %

Année 2013

<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>
<i>Région Rhône-Alpes</i>	<i>11 965,50 €</i>	<i>20 %</i>
<i>FEDER</i>	<i>35 896,50 €</i>	<i>60 %</i>
<i>Maître d'ouvrage</i>	<i>11 965,50 €</i>	<i>20 %</i>
<i>Total recettes action</i>	<i>59 827,50 €</i>	<i>100 %</i>

Financement global de l'opération (2012 – 2013)

Recettes	Montant	Taux
Région Rhône-Alpes	20 216,12 €	20 %
FEDER	60 648,35 €	60 %
Maître d'ouvrage	20 216,12 €	20 %
Total recettes action	101 080,59 €	100 %

ANNEXE

Actions « Gestion des Risques » prises en charge par les communes

Ces actions ne sont pas financées dans le cadre de la présente demande de subvention et ne sont présentées ici qu'à titre informatif pour exposer la vision globale de l'action du territoire Arlysère en matière de gestion des risques.

Un service d'accompagnement sera proposé aux communes pour leur permettre de maintenir le niveau de culture du risque acquis depuis 2006. Il permettra de poursuivre l'assistance des communes, pour les parties réglementaires et concernera les actions suivantes :

- Elaboration et mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, incluant tous travaux en lien avec ces PCS :
 - Préparation et animation d'exercices de simulation du Plan Communal de Sauvegarde
 - Création de supports (cartes, fiches actions , fiches mission...) directement liés au fonctionnement du PCS

- Information préventive du public dans le cadre réglementaire :
 - Elaboration et mise à jour de DICRIM
 - Préparation et présentation de réunions publiques d'information sur les Risques Majeurs
 - Affichage dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)

- Utilisation des systèmes d'alerte communaux :
 - Formation à l'utilisation du système d'alerte
 - Paramétrage du système pour le compte de la commune